

Calcul du seuil d'exemption fixé par l'ADR sous 5.4.1.1.1

Annexe à la demande d'importation

(preuve de l'observation des quantités admissibles – réglementation des seuils)

Expéditeur:	Destinataire (société):
N° d'immatriculation:	Date du transport:
Chauffeur:	

Colis (carton)	Poids brut kg	Nombre Total	Classe	N° UN	Désignation officielle des matières / objets	Masse nette		Multipli- cateur Points	Produit (points)
						Quantité unitaire MEN kg	Quantité totale MEN kg		

Somme des produits (points)
 Le total se situe au-dessus de la valeur maximale autorisée de 1000 points; le transport ne bénéficie pas d'une exemption au sens de l'ADR et de la SDR.

Transport sans dépassement des seuils fixés sous 1.1.3.6 ADR **
 **Seuil selon ADR = règle des 1000 points

Exemption:
 Oui Non

Les transports bénéficiant d'une exemption doivent être accompagnés des équipements suivants:

- 1 extincteur 2 kg (véhicule jusqu'à 3,5 tonnes)
- Document de transport

Le document de transport doit porter la mention suivante:
 "TRANSPORT SANS DEPASSEMENT DES SEUILS FIXES SOUS 1.1.3.6"

Lieu et date:	Le destinataire des marchandises / transporteur:
---------------	--

Exemple de document de transport répondant aux conditions fixées sous 5.4.1.1.1.

Classe UN	N° UN	Groupe de compatibilité	Substances	Catégorie de transport				
				0	1	2	3	4
			Multiplicateur	0	50	3	1	-
			Quantité maximale autorisée par unité de transport	0	20kg	333kg	1000kg	illim.
1	0333	1.1G	PIECES D'ARTIFICE, bombes détonantes		10kg			
1	0335	1.3G	PIECES D'ARTIFICE, fusées		10kg			
1	0336	1.4G	PIECES D'ARTIFICE, volcans			25kg		
1	0337	1.4S	PIECES D'ARTIFICE, pétards					5kg
Calcul			Masse nette transportée / contenu net		20kg	25kg		5kg
			Multiplicateurs	0	50	3	1	-
			Produits (masse nette / contenu net x multiplicateur)		1000	75		0
			Somme des produits	1075				

L'exemption permet de transporter des colis tels qu'emballages sans que le chauffeur soit titulaire d'un permis SDR, *sans* l'apport des plaques de signalisation oranges obligatoires, *sans* assurance-responsabilité civile augmentée, *sans* permis de circulation particulier et *sans* consignes écrites appropriées (recommandations de sécurité).